

COVID-19 : Conseil de la MRC d’Abitibi-Ouest en bref

La Sarre, vendredi le 27 mars 2020 – À la suite d’un arrêté ministériel, les MRC et régions intermunicipales peuvent siéger à huis clos ou délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication. Dans ces circonstances, la MRC d’Abitibi-Ouest a tenu, mercredi, son conseil d’administration exceptionnellement à huis clos. Les élus ont participé à la rencontre mensuelle qui s’est déroulée par conférence téléphonique.

Voici un résumé des principaux points à l’ordre du jour et des décisions prises:

- Un moratoire de trois mois est consenti aux entreprises pour le remboursement des prêts (capital et intérêts) consentis par le Fonds local d’investissement (FLI);
- Adoption des recommandations du comité développement – volet des projets structurants, pour les projets CR-153 à CR-174, présentés par les municipalités dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants;
- Divers engagements afin de finaliser l’entente du Fonds de développement des territoires au 31 mars 2020, dont voici les principaux :
 - Entente culturelle avec la Ville de La Sarre – activités culturelles;
 - Action santé - L’Envolée d’Abitibi-Ouest – persévérance scolaire;
 - Conférence des préfets – fonctionnement 2020;
 - Hors Piste – plan territorial d’attractivité;
 - Constructions Serge Breton – dalles pour le Centre de valorisation des matières résiduelles;
- Avis de motion et projet de règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle de la MRC d’Abitibi-Ouest.

En fin de rencontre, un tour de table a été réalisé avec chacun des élus présents afin de partager les impacts de la COVID-19 sur le fonctionnement de leur municipalité respective.

À PROPOS DE LA MRC D’ABITIBI-OUEST

La MRC d’Abitibi-Ouest est composée de 21 municipalités et de deux territoires non organisés. Elle est bordée au nord par le 49^e parallèle et à l’ouest par la frontière ontarienne. Les activités agroforestières sont prédominantes sur ce territoire à caractère rural, où résident 20 812 personnes. Les principaux mandats de la MRC sont ceux de l’aménagement et du développement de son territoire.

Conseiller en communication
MRC d'Abitibi-Ouest
819 339-5671, poste 240